
Don du citoyen Berchoux, qui offre à la patrie les arrérages qui lui sont dus et deux rentes viagères, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Berchoux, qui offre à la patrie les arrérages qui lui sont dus et deux rentes viagères, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29070_t1_0173_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

g

Le cⁿ Grandchamp offre à la patrie la liquidation de son office de notaire (1).

h

[Creil-sur-Oise, 14 germ. II. La Sté popul. à la Conv.] (2).

« Citoyens représentants,

La sagesse de vos lois, la sévérité de vos mesures ont établi d'une manière inébranlable les fondements de la République. Votre zèle infatigable fait disparaître les conspirateurs et les conjurés, périssent sans miséricorde tous les ennemis de la Liberté.

Tandis que nos bras travaillent sans relâche à fabriquer le minéral, à anéantir les despotes qui nous font la guerre et leurs vils satellites, continuez vos grands travaux. immortels Législateurs, nous les bénissons tous les jours. S. et F. »

DUPONT (présid. Sté popul.),
HAINFRAY (maire), BRUNT (agent nat.)

i

[Libremont, 20 vent. II. Delorme, au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen président,

Je t'invite de transmettre à la Convention, la félicitation du Conseil général au sujet du décret sur le séquestre des biens des détenus, les hommes de couleur, le salpêtre et le refus des propositions de paix; je t'invite aussi à donner la publication à nos sentiments civiques en provoquant l'insertion au Bulletin. S. et F. »

DELORME (off. mun.).

[Libremont, s.d. Le Conseil g^{at}, à la Conv.]

« Citoyens représentants,

Par votre décret du 8 ventôse, vous avez fait séquestrer les biens des ennemis de la Révolution, vous les avez punis par ce moyen des attentats nombreux qu'ils ont commis contre la liberté; c'est un nouveau motif de félicitation que vous nous offrez; votre décret est en pleine activité. Recevez donc, Citoyens, les témoignages de notre gratitude.

La Patrie, par notre organe, vous dit : « Pères » de la Patrie, vous avez déclaré les propriétés » de nos patriotes, nos enfants chéris, invio-

» lables et sacrées, vous avez suivi dans cette » mesure tout l'élan de votre affection maternelle. Vous avez mis à la disposition de la » nation, pour terrasser les tyrans ligués contre » elle, les biens de nos ennemis avérés, fils » dénaturés, qui s'ils l'avoient pu, auroient déchiré le sein de leur mère et brisé les liens » de la fraternité. » Encore une fois vous avez bien mérité, et la mention honorable vous est réservée dans nos fastes.

Tenez votre parole, vous créez toujours la Patrie; éloignez à la paix ceux qu'une opinion contraire au régime de bonheur que vous avez préparé aux Français, a porté à s'opposer à vos vues de bonheur et de régénération.

Citoyens, nous vous avons témoigné notre reconnaissance au nom de l'humanité, au sujet de votre décret sur les hommes de couleur, au sujet des mesures énergiques que vous avez prises sur la fabrication du salpêtre, sur le refus des propositions de paix; eh bien!, nous n'avons pas vu nos sentiments civiques mentionnés dans vos bulletins. Nous vous demandons que ce oubli soit réparé. »

MATHIEU, Fr. ROL (notable), DELORME l'aîné (off. mun.), J. GRANDILAUD (notable), C. MOINEAUX (off. mun.), Ant. SAUREL (notable), DEMANGE, S. POIRIER (notable), THIVIET (notable), A. BERGEAUD, BRETON (notable).

j

[St-Symphorien-de-Lay, 3 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Un médiocre revenu de 7 à 800 liv. dont les deux tiers en viager ne me permettent pas de faire de grands sacrifices pour la République à la prospérité de laquelle je désire de contribuer. La Convention voudra bien accepter l'abandon que je fais en faveur de la nation des arrérages qui me sont dus de 2 années, et de ceux à échoir jusqu'à la fin de la guerre, de deux rentes viagères: la 1^{re} de 108 liv. au principal de 1 200 liv. que j'ai placé dans l'emprunt d'octobre 1778, et la seconde de 80 liv. au principal de 1 000 liv. que j'ai fourni dans celui de Xbre 1783 sur la tête de Jean François Michou et sur la mienne; le payement desquelles rentes le citoyen Frémeaux, receveur des rentes, rue Guillaume, isle St Louis, n° 6, à Paris, était fondé de pouvoir pour mieux procurer le payement. S. et F. »

Jos. Ant. Mic. BERCHOUX.

l

« Le second bataillon du Bec-d'Ambès, en cantonnement à l'armée du Nord, applaudit aux mesures énergiques et révolutionnaires qui atteignent les ennemis intérieurs de la république; l'armée répond des ennemis extérieurs;

(1) C 297, pl. 1022, p. 5. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

(1) Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).

(2) C 300, pl. 1054, p. 20. Débats, n° 566, p. 319; Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).

(3) C 298, pl. 1038, p. 16. Débats, n° 566, p. 321; Mon., XX, 155-56; Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).